

# COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

## A la Une :

*Edition de février 2026*

### Page 1

#### **Information**

### Page 2 - 3

#### **Elections municipales**

### Page 4

#### **La Cour'Oie**

#### **La Paroisse**

#### **Vaccination**

## INFORMATION

### Poubelles, sacs jaunes

Afin de garder votre commune propre et jolie, nous vous demandons de sortir les poubelles ou sacs la veille du jour de ramassage, après 19h00.

Placez votre bac avec la poignée côté route si vous souhaitez qu'il soit collecté.

Les bacs doivent être rentrés le jour même après le passage du camion benne. Les bacs ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique.

Rentrez vos poubelles afin que celles-ci ne soient pas visibles de la rue

Si vous avez des frigos, congélateurs ou autres encombrants en ferraille, vous pouvez contacter DIM RECAPERATIONS 17 06 18 24 98 56

Les rouleaux de sacs jaunes sont à votre disposition en Mairie (aux heures d'ouverture du secrétariat) et aussi à la Bibliothèque.

### Elagage

Il est demandé d'élaguer vos arbres et vos haies qui donnent sur la voie publique et de respecter la hauteur de vos haies entre voisin.

**Tous ensemble rendons notre village plus joli !**

### Contact

Mairie de Courcoury

15b rue de la Liberté  
17100 COURCOURY

Tél. : 05 46 93 18 23  
mairie@courcoury.fr



1<sup>er</sup>  
tour

15 mars

Allons Voter!

2<sup>d</sup>  
tour

22 mars



Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026  
alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales :

vous devez vous inscrire au plus tard  
**le 4 février 2026 par internet dossier complet**  
**le 6 février 2026 à 12h00 dépôt du dossier complet en Mairie**

Document cerfa complété  
carte identité  
facture justifiant votre adresse avec votre nom et prénom

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :  
jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent,  
acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

## CHANGEMENT POUR LE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Vous ne pourrez plus faire du panachage sur le bulletin de vote (rayé ou ajouté un nom)

**Tout bulletin de vote avec un nom rayé ou ajouté,  
une inscription quelle qu'elle soit sur le bulletin de vote,  
sera considéré comme un bulletin nul**



En France, le vote s'effectue de manière personnelle et à l'urne. Toutefois, si vous savez que, le jour du scrutin, vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Cette personne devra voter selon les consignes données.

### **Le vote par procuration** : principe général

À l'occasion d'une procuration l'électeur A (le mandant) donne procuration à un autre électeur B (le mandataire) afin que celui-ci vote à sa place le jour du scrutin. Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale.

**Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.** Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Comment et quand donner procuration ?

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- **En faisant une demande en ligne** qu'il convient ensuite de faire valider en vous **déplaçant physiquement** à la brigade de gendarmerie de Saintes dans les deux mois qui suivent. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.
- **En faisant valider un formulaire Cerfa papier** à la brigade de gendarmerie de Saintes. Vous téléchargez et imprimez le [\*\*formulaire CERFA n°14952\\*03 de demande de vote par procuration\*\*](#). Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur la carte électorale de chaque électeur et peut

### **Que faire si je ne peux pas me déplacer ?**

Afin de faciliter le vote des personnes qui ne peuvent pas se déplacer, les officiers et agents de police judiciaire peuvent **recueillir les demandes de procurations au domicile** des personnes qui, en raison de maladies ou d'infirmités graves, ne peuvent manifestement pas se déplacer.

Dans ce cas, la demande de déplacement à domicile doit être formulée par écrit et être accompagnée d'une attestation sur l'honneur indiquant que l'électeur est dans l'impossibilité manifeste de comparaître.



## La COUR'OEIE

Collectif d'associations de Courcoury

Madame, Monsieur,

Courcoury, le 21 janvier 2026

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'**Assemblée Générale Ordinaire annuelle** de notre association qui se tiendra :

**le vendredi 13 février à 20h15  
à la Salle René Guillot.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral du Président,
- Rapport d'activité 2025,
- Rapport financier 2025,
- Présentation des délégués des associations, du bureau,
- Projets 2026 : Fête de l'Oie, Marché de Noël, randonnée....
- Questions diverses,
- On finira cette assemblée autour du verre de l'amitié.

*Il est important que vous soyez là pour réfléchir, préparer et réaliser les projets 2026.*

*La Cour'OEIE c'est nous tous ensemble !*

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Président de la Cour'OEIE  
Alain BOISSINOT



« La Cour'OEIE » - Mairie de Courcoury - 15B rue de la liberté - 17100 COURCOURY  
Association loi 1901 enregistrée à la Sous-Prefecture de SAINTES (17) le 25 mai 2007 sous le n° W174001082  
Siège social : - MAIRIE - 17100 COURCOURY

[www.ville-courcoury.fr](http://www.ville-courcoury.fr) - e-mail : [lacouroie@gmail.com](mailto:lacouroie@gmail.com) - [f La-fête-de-loie-966567170132149](https://www.facebook.com/La-fete-de-loie-966567170132149)

## INFORMATION DE LA PAROISSE - MESSES

Courcoury : les dimanches 1<sup>er</sup> et 8 février à 9h30  
le jeudi 26 février à 18h30

Aux Gonds : mercredi 18 février à 9h30  
les samedis 21 et 28 février à 18h30

Thénac : jeudi 5 février à 18h30  
samedi 28 février à 18h30

Chaniers : samedi 31 janvier à 18h00

Cathédrale : célébration des cendres 18 février à 19h00



## Vaccination bienfaits, sécurité et désinformation

La Santé en Questions

Pr Mathieu MOLIMARD pneumologue et pharmacologue, lutte contre la désinformation en santé

Pr Jean-Louis KOECK biologie médicale, expertise vaccinale, MesVaccins.net

Pr Simone MATHOULIN PELLISSIER professeure de santé publique et d'épidémiologie

en présence de Brice BLONDEL préfet de la Charente-Maritime

Benoît ELLEBOODE directeur général ARS Nouvelle-Aquitaine

Auditorium de la Cité Entrepreneuriale  
18 boulevard Guillet Maillet, SAINTES

En live sur Youtube @arsnouvelleauquitaine

Conférence gratuite  
Jeudi 05 fév. 2026 - 18h30

QR code